

223C1891  
FR0000053514-OP013-AS09

22 novembre 2023

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

**PCAS**  
(Euronext Paris)

1. Euronext Paris et Portzamparc (groupe BNP Paribas) ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société PCAS, soit du 3 au 20 novembre 2023 inclus, la société par actions simplifiée Seqens<sup>1</sup> a acquis au prix unitaire de 8 € (i) 129 642 actions PCAS dans le cadre de la procédure semi-centralisée par Euronext Paris et (ii) 1 810 466 actions PCAS par l'intermédiaire du membre du marché acheteur qu'elle a désigné.

À la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, l'initiateur détient<sup>2</sup> 14 607 981 actions PCAS représentant 26 136 784 droits de vote, soit 96,48% du capital et 97,93% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

2. La suspension de la cotation des actions de la société PCAS est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.

---

<sup>1</sup> Société détenue indirectement à 100% par Sirona Bidco, laquelle est contrôlée indirectement par des fonds conseillés par SK Capital Partners LP.

<sup>2</sup> Il est précisé que la société PCAS ne détient plus aucune action en propre.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 15 141 725 actions représentant 26 688 567 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.